

Conditions générales d'inscription et de participation au concours « Street-Foot Challenge »

Veuillez lire attentivement les conditions générales suivantes (le « Règlement »). Elles contiennent des informations importantes. En participant au tournoi, chaque participant (« Vous ») à ce concours déclare accepter l'application du présent Règlement.

Inscription en ligne au tournoi « Street-Foot Challenge »

1. Ce Règlement s'applique au tournoi « Street-Foot Challenge» (le « Tournoi »), organisé par Street-Foot Challenge (l'« Association organisatrice»), dont le siège social se trouve à Chavornay, dans le canton de Vaud.
2. Le Tournoi est ouvert à toute personne âgée d'au moins 15 ans au cours de la période du Concours. Pour s'inscrire en ligne au présent Concours, vous devez remplir le formulaire d'inscription en entier.

Finance d'inscription

Chaque équipe devra verser à l'Association Organisatrice une finance d'inscription d'un montant de 40 CHF. L'inscription de l'équipe ne sera définitivement validée qu'une fois le montant total perçu par l'Association Organisatrice. Cette somme ne pourra être remboursée sous aucun prétexte même en cas de non participation au tournoi.

Limitation de responsabilité

3. Si le Tournoi, pour une raison quelconque, se déroule différemment de ce qui est prévu, ou semble être en conflit avec la loi applicable, ou pour toute autre raison, l' Association Organisatrice se réserve le droit de l'annuler, le terminer, le modifier ou le retarder sans qu'aucune responsabilité ou droit à indemnisation ne puisse lui être imputé pour les participants.
4. Vous participez aux Evénements respectifs à vos risques et périls et renoncez, dans les limites permises par la loi, à engager la responsabilité de l'Association Organisatrice (cette renonciation faisant partie du processus d'inscription). Vous confirmez que vous êtes en bon état de santé, ce qui vous permet de participer aux manifestations sans aucune restriction.

Veuillez noter que l'Association Organisatrice ne verra sa responsabilité engagée d'aucune manière avant, pendant ou après les événements.

L'Association Organisatrice n'est responsable que des dommages causés par sa faute intentionnelle ou sa négligence grave et, en cas de négligence simple, sa responsabilité est limitée aux dommages prévisibles directs. Les limitations de responsabilité ci-dessus ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie, et de dommages corporels. L'Association Organisatrice n'est pas responsable en cas de force majeure ou de faute intentionnelle ou de conduite grossièrement négligente de la part d'un tiers, à moins qu'il n'y ait une disposition légale contraire. Toutefois, Vous reconnaissez que la participation à des matchs de football entraîne des risques connus. En cas de blessure survenue dans le cadre de la participation aux matchs du Street-Foot Challenge, la responsabilité de l'Association Organisatrice ne pourra pas être engagée.

Exclusion de participation

5. A tout moment, l'Association Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout Participant ayant fourni des informations personnelles invalides ou fausses pour son inscription.
6. L'Association Organisatrice est autorisée à tout moment et pour des raisons raisonnables à exclure ou à disqualifier tout Participant sans aucun droit de recours vis-à-vis d'elle.

7. Aucun droit autre que ceux prévus dans le présent Règlement ne peut découler du Tournoi ou de son résultat.

Droit applicable/ litiges

8. Si l'une des clauses du présent Règlement viendrait à être déclarée comme nulle ou inapplicable, cette clause sera alors réputée supprimée et les clauses restantes demeureront pleinement en vigueur. Néanmoins, Street-Foot Challenge est obligée de remplacer la clause nulle ou inapplicable par une autre clause qui se rapproche le plus possible du résultat économique de la clause inapplicable; il en sera de même en cas d'omission. Le présent Règlement est régi par la loi suisse.

9. L'Association Organisatrice se réserve le droit, à tout moment, de modifier le Règlement, sans aucune responsabilité envers les participants ou tout autre tiers. Une version amendée de ce Règlement sera publiée sur le site internet.

10. L'Association Organisatrice exécutera le Tournoi dans le respect des lois et règlements applicables. Toutes plaintes ou questions au regard du présent Règlement pourront être envoyées par écrit à l'Association Street-Foot Challenge, située Rue de la Cité 11, 1373 Chavornay.

Autres dispositions

11. En vous inscrivant au présent Tournoi, vous déclarez avoir donné votre consentement en ce qui concerne l'utilisation par Street-Foot Challenge, de votre image ainsi que des enregistrements sonores collectés lors de Votre participation aux Evènements.

12. Pour toute question relative à l'inscription au présent Tournoi, les utilisateurs peuvent se rendre sur le site internet suivant : www.street-foot-challenge.ch.

STREET-FOOT CHALLENGE – CONSENTEMENT ET DEGAGEMENT DE RESPONSABILITE

1 Renonciation à recours et indemnité

1.1 Je reconnais que ma participation, actuelle ou future, à toute activité ou événement « Street-Foot Challenge » organisé par Street-Foot Challenge ou à son nom dans n'importe quelle activité (ci-après les « Activités ») implique certains risques. J'accepte et assume pleinement tous ces risques et la possibilité de blessures corporelles, de décès ou de perte ou de dommages à ma propriété en raison de ma participation aux Activités.

1.2 En contrepartie, l'association Street-Foot Challenge (ci-après les « Organismes ») me permettant de participer aux Activités et pour toute autre contrepartie valable et utile dont la réception et la suffisance sont par les présentes reconnues, je conviens ce qui suit:

2 (a) de renoncer à toutes réclamations, y compris celles reliées à la négligence, que je pourrais avoir contre les Organismes découlant de la participation aux Activités ; (b) dans toute la mesure permise par la loi, les Organismes ne pourront être tenus responsables de toute réclamation ou action de quelque nature que ce soit pour des dommages ou des pertes subis par des personnes ou des biens pouvant résulter de ma participation aux Activités; et (c) De défendre, de tenir indemne et d'indemniser les Organismes de toute réclamation et responsabilité pour tout dommage personnel à moi, à tout tiers ou pour tout dommage matériel causé par moi qui résulte de ma participation aux Activités.

Règles de participation

Je reconnais et j'accepte que ma participation aux Activités soit subordonnée et respecte les points suivants:

- (a) d'écouter et de respecter les consignes et instructions de sécurité avant de participer aux activités;
- (b) ne pas consommer d'alcool avant ou pendant les activités;
- (c) fournir aux Organismes une preuve de l'âge sous une forme déterminée par les Organismes.

3 Santé

3.1 La participation aux Activités n'est pas recommandée aux personnes suivantes : infirmes,

souffrant d'une affection cardiaque, enceinte (ou qui peut être enceinte), et/ou souffrant de blessures préexistantes.

3.2 Je déclare de manière éclairée et de bonne foi, que je ne connais pas de raison pour laquelle je ne devrais pas participer aux activités et que je ne souffre (et n'a pas souffert) d'aucune maladie qui pourrait m'empêcher de participer aux Activités ou qui peuvent être aggravées par ma participation aux Activités. Je reconnais et accepte que ma participation aux Activités est accordée à condition que je comprenne et accepte les risques encourus. J'accepte d'informer immédiatement le personnel médical et les Organismes de toute douleur, malaise, fatigue ou tout autre symptôme dont je pourrais souffrir avant, pendant et après ma participation aux Activités. J'accepte que je puisse être tenu de cesser immédiatement ou de retarder ma participation aux activités si cela m'est demandé. Je consens également à un traitement en cas d'urgence et accepte de payer tous les frais associés à ces soins médicaux et de défendre, indemniser et dégager les Organismes de tout coût ou réclamation découlant de ces soins médicaux.

3.3 Ainsi, je certifie être en bonne santé physique et en capacité à participer au concours « Street-Foot Challenge ». A la demande de Street-Foot Challenge, je m'engage à fournir un certificat médical attestant ma capacité à participer au concours, excluant ainsi la responsabilité de Street-Foot Challenge pour tout dommage et/ou incapacité physique ou corporel résultant de ma participation au concours.

4 Publicité

4.1 J'autorise (sans frais) les Organismes et/ou toute tierce partie agissant au nom des Organismes à utiliser mon image, ma photographie, ma vidéo et mon enregistrement vocal pour la publicité, ou toute future promotion ou publicité. Je consens à la photographie, au tournage et/ou à l'enregistrement par ou au nom des Organismes de ma participation aux Activités (individuellement ou collectivement appelées ci-après « les Images »).

4.2 Je cède par la présente aux Organismes tous les droits d'auteur actuels et futurs ainsi que tous les autres droits, titres et intérêts que je peux détenir sur mon Image. J'accepte que les Organismes utilisent les Images sur n'importe quel support pour leurs activités promotionnelles futures et j'accepte renoncer à toute réclamation contre les Organismes, ses licenciés ou cessionnaires relativement à l'utilisation des Images. J'accepte par la présente renoncer à tout droit moral que je puisse avoir maintenant ou à l'avenir, dans la mesure où cela est légalement possible, des droits largement équivalents que je peux avoir sur n'importe quel territoire du monde.

5 Parent / Représentant légal (le cas échéant)

Sans préjudice de ce qui précède, dans le cas où le soussigné est âgé de moins de 18 (dix-huit) ans, le parent ou le représentant légal du soussigné (ci-après le « Représentant ») s'engage à garantir et à indemniser l'exécution de toutes les obligations du soussigné. En toutes circonstances, le soussigné doit avoir au moins 15 ans pour participer aux activités.

6 Générale

Cet accord sera obligatoire pour moi, mes successeurs, représentants, héritiers, exécuteurs testamentaires ou cessionnaires. Si l'un des termes et conditions du présent engagement est jugé nul ou inapplicable par un tribunal compétent ou un autre organisme compétent, cette condition est réputée supprimée et les autres conditions demeurent en vigueur. Cet accord sera régi et interprété conformément à la loi suisse. Je confirme avoir lu et compris cet engagement.